

Les sections sportives de collègue

Les sections sportives scolaires de collègue permettent de concilier études et pratique sportive intensive. Ces sections sont encore souvent appelées sous leur ancienne dénomination «sport-études». Près d'une centaine de disciplines sportives y sont proposées dans plus de 2 000 établissements. Trente disciplines y sont proposées dans plus de soixante-dix établissements dans l'académie de Clermont-Ferrand.

Section sportive : en quoi ça consiste ? Les sections sportives scolaires vous permettent de concilier études et pratique sportive. Grâce à un emploi du temps aménagé, vous suivez une scolarité normale, tout en ayant environ 3 à 8 heures de pratique sportive supplémentaire par semaine selon la discipline choisie et le niveau (local, régional ou national). Ces heures d'entraînement s'ajoutent aux heures d'EPS (éducation physique et sportives) obligatoires, à la pratique en club et au sein de l'UNSS (Union nationale du sport scolaire), ainsi qu'aux compétitions se déroulant en soirée ou le week-end.

Quels sont les sports possibles ? Football, handball, natation, gymnastique, surf, ski... environ 90 activités

sportives sont proposées dans plus de 2 000 collèges en France. Toutefois, certaines disciplines sont très dispensées (par exemple, 615 sections sportives en football, 281 en handball, 218 en rugby), là où d'autres sont rares (2 en biathlon, 2 en squash, 1 en boxe anglaise). Pour les élèves en situation de handicap, quelques établissements proposent une section handisport.

Dans l'académie de Clermont-Ferrand, près de trente disciplines sont proposées. Liste des sections sportives de lycées de l'Académie de Clermont-Ferrand :

Activités physiques pleine nature – Athlétisme – Aviron – Badminton – Basket - Boxe française - Course d'orientation – Équitation – Escalade – Football – Gymnastique artistique féminine et trampoline – Judo – Handball – Montagne escalade – Multisports – Natation - Natation de course et sport partagé - Natation de course et synchronisée - Raid multisports de nature – Rugby – Ski - Vélo tout terrain – Tennis – Volley-ball – Tir à l'arc.

Quelle sélection à l'entrée ?

Très sélectives, ces sections accueillent 15 à 20 élèves au maximum par classe. Elles un bon niveau de pratique spor-



tive et d'excellents résultats scolaires car le volume de cours reste identique à celui des autres élèves. Les candidats doivent aussi être affiliés au sein d'un club ou de l'UNSS et passer un examen médical. Le recrutement est local ou régional, mais national pour les sections uniques (football américain, biathlon, etc.) et les disciplines exigeant la proximité d'installations sportives rares (aviron, escalade, etc.).

Comment s'inscrire ? Dès le 2^e trimestre de l'année de CM2, vous devez contacter le collège concerné et retirer un dossier.

Et après ? Les sections sportives scolaires existent aussi en lycée et permettent de concilier sports et études.

Qui peut vous aider ? Les enseignants de EPS et en particulier votre professeur principal ainsi que les psychologues de l'éducation nationale peuvent vous accompagner dans vos recherches d'informations. Vous pouvez aussi solliciter de la documentation auprès du CIO le plus proche de votre domicile (prendre RDV site ac-clermont.fr rubrique orientation CIO).

EN SAVOIR PLUS :

ac-clermont.fr rubrique orientation
affectation-auvergne.fr
onisepp.fr
orientation.auvergnherhonealpes.fr